



RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO DÉCIDEUR DENSA

CERTIFICAT INDIVIDUEL POUR L'ACTIVITÉ À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES DANS LA CATÉGORIE DÉCIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT - DENSA

La formation préparant au Renouvellement du Certificat individuel pour l'activité «Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques Catégorie «décideur en entreprise non soumise à agrément»- DENSA s'adresse au personne titulaire du certificat et ayant besoin d'un renouvellement.



DURÉE
1 JOUR
(7 HEURES)



DATES & DÉLAIS
À consulter sur le site :
www.lea-cfi.fr

PROGRAMME

1. Réglementation et sécurité environnementale (2h)

- Cadre réglementaire français : lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto.
- Définition des produits phytopharmaceutiques.
- Produits autorisés et produits illégaux (notion).
- Réglementation du transport et du stockage.
- Utilisation des produits.
- Consignation de toute utilisation des pesticides.
- Réglementation spécifique à l'activité du secteur.
- Risques pour l'environnement et principales voies de contamination.
- Dangerosité pour l'environnement
- Situations d'exposition aux dangers
- Prévention des risques.
- Notions de zonage (zones protégées, périmètre de captage).
- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage).
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports.
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus.
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des manipulations.
- Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages.
- Traçabilité tout au long du processus.

2. Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public (2h)

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Dangerosité des produits
- Situations d'exposition aux dangers
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers.

- Principales mesures de prévention.
 - Principales mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte.
 - Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.
 - Principales consignes et réglementation.
 - Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
 - Principaux symptômes d'empoisonnement.
 - Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents.
 - Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance).
- ### 3. Réduction de l'usage, méthodes alternatives (3h)
- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
 - Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.
 - Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).
 - Systèmes réduisant les risques de bio agressions et permettant de limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
 - Choix d'espèces résistantes ou adaptées à l'environnement.
 - Contrôle cultural : rotations, travail du sol, gestion de la fumure, aménagements de zones enherbées.
 - Systèmes de production intégrés.
 - Evaluation comparative de l'utilisation des produits.
 - Evaluation de la nécessité d'intervenir : identification des agresseurs et évaluation des risques.
 - Raisonnement des interventions.
 - Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité, etc.).
 - Adaptation des doses en fonction de l'état et de la distribution spatiale des bioagresseurs.
 - Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.



CAMPUS
Campus Jouy-en-Josas
Chemin de l'Orme Rond
78350 Jouy-en-Josas



TARIF INDIVIDUEL / FINANCEMENT
À consulter sur le site : www.lea-cfi.fr

PRÉREQUIS

- Primo certifié, certificat en cours de validité ou proche de la date de péremption.

OBJECTIFS

- Obtenir le renouvellement du Certificat individuel DENSA dans le cadre du plan ECOPHYTO.

LES + DE LÉA-CFI

- + Des plateformes pédagogiques de dernière génération.
- + Un interlocuteur formation continue LÉA-CFI dédié pour vous accompagner dans la définition de vos besoins de formation.

Une école de



**CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
EDUCATION**

MODALITÉS

Évaluations pédagogique

- Le suivi de la formation vaut validation

Validation des acquis

- Le suivi de la formation vaut validation

Méthodes mobilisées

- Formation 100% présentiel.
- Méthode pédagogique active.

CHIFFRES CLÉS

93 %

des stagiaires satisfaits sur l'ensemble des formations continues en 2023.

INFORMATIONS PRATIQUES

Moyens d'accès

- RER C - Jouy-en-Josas

Stationnement

- Gratuit sur le site de Jouy-en-Josas (nous prévenir lors de l'inscription).

Restauration

- Pas de service de restauration sur site. Possibilité de déjeuner à l'intérieur, ou à l'extérieur de l'établissement. Mise à disposition d'un espace dédié avec des tables, des chaises et des micro-ondes.

RÉFÉRENT HANDICAP

Raphaël FAUCQUEMBERGUE
Directeur du développement
rfaucquembegue@lea-cfi.fr
06 86 33 09 38

CONTACT

Stéphanie Leleu
Ingénieur d'Affaires -
Relations Entreprises
sleleu@lea-cfi.fr
07 64 81 06 61

LÉA-CFI

Campus Jouy-en-Josas
Chemin de l'Orme Rond
78350 JOUY-EN-JOSAS

JE CANDIDATE SUR

www.lea-cfi.fr (FC)



SITUATION DE HANDICAP

Si vous avez besoin d'adapter des moyens de la formation en raison d'une situation de handicap, merci de nous le faire savoir dès l'inscription. Accessibilité aux locaux.